



problème avec concession moto

Par **pilou7432**, le **28/06/2020 à 19:35**

Bonjour, (on dit "Bonjour," quand on arrive quelque part, non ?)

Titulaire du permis A2, j'ai acheté en concession 1 moto neuve bridée avec, en négociation, le débridage gratuit pour quand j'aurais obtenu mon permis A.

Hors, quand j'ai voulu faire débrider ma moto une fois mon permis A obtenu, le garage m'a appris qu'elle n'avait jamais été bridée.

Quel recours est possible et texte de loi s'y affairant ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **28/06/2020 à 21:39**

BONJOUR

Et merci de respecter à l'avenir, les CGU du site, en matière de politesse.

De quelle preuve disposez vous concernant ce non dit., ?

Par **pilou7432**, le **28/06/2020 à 22:24**

Oups ! excusez moi,

Bonjour et merci de votre contact rapide.

Marqué sur le contrat de vente : "remise en full gratuite". De plus, je ne sais même pas comment ils ont pu établir la carte grise à mon nom, puisque je n'avais pas le permis A et que la loi interdit d'immatriculer un véhicule au nom d'un titulaire qui n'a pas le permis correspondant !

Par **janus2fr**, le **29/06/2020 à 08:19**

Bonjour,

La carte grise en votre possession correspond-elle à la version bridée ou pas ? Si pas bridée, vous aviez donc la possibilité de voir le problème, si bridée, il va falloir la faire refaire...

Par **pilou7432**, le **29/06/2020** à **11:46**

bonjour

carte grise non bridée